

**Mission Permanente de la
République du Cameroun auprès des
Nations Unies**



**Permanent Mission of the Republic of
Cameroon to the United Nations**

80^{eme} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

Point 81 de l'ordre du jour « Crimes contre l'humanité »

Déclaration du Cameroun faite par

Onésime Alain Ndi Bitan

Deuxième Conseiller

New York, 14 octobre 2025

Monsieur le Président,

Le Cameroun se rallie à la déclaration qui a été prononcée au nom du Groupe des États d'Afrique et souhaiterait partager quelques éléments à titre national.

Monsieur le Président,

Ma délégation prend note de la convocation par l'Assemblée Générale à travers sa résolution 79/122 adoptée au cours de sa 79^{ème} session, de la Conférence des plénipotentiaires des Nations Unies pour la prévention et la répression des crimes contre l'humanité prévu en 2028 2029. Elle prend également note de la convocation du Comité préparatoire qui précèdera cette conférence et dont le premier segment est programmé pour janvier 2026.

Monsieur le Président,

Le Cameroun a toujours été à l'avant-garde de la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves, qui demeure un défi pour la justice et la réparation au bénéfice des victimes de violations de droits humains et d'atteintes de la dignité humaine. C'est donc en toute logique que, fidèle à son engagement dans ce sens, il prendra une part active au débat de fond qui s'impose plus que jamais dans un contexte international où la dynamique de prévention et répression des crimes contre l'humanité contient des lacunes en raison de l'absence d'un cadre juridique universel y dédié spécifiquement.

Monsieur le Président,

Il est hautement souhaitable que le processus de négociations dans lequel nous allons nous engager soit un espace d'intenses et constructives discussions permettant de régler les vives préoccupations déjà exprimées par les délégations, y compris celle du Cameroun au cours de nos sessions antérieures.

Ma délégation a été très attentive aux déclarations faites par les Etats pendant les débats sur les questions de fond qui

ont eu lieu au cours des reprises de sessions. L'engagement affiché par ces derniers a bien démontré qu'il y a une volonté générale de progresser sur cette question importante. Mais cela ne se fera que si nos délégations font montre de suffisamment d'ouverture et d'un esprit constructif et acceptent de travailler sur la rédaction des parties de ce texte qui paraissent insatisfaisantes pour certaines délégations. Le premier segment du Comité préparatoire qui donnera lieu à la formulation par les Etats de leurs propositions d'amendements au projet d'article de la Commission du droit international sera décisif de ce point de vue. Ma délégation compte y prendre part avec engagement et sérénité

Il faudrait prendre en compte les préoccupations, mais alors toutes les préoccupations exprimées par les Etats membres sans complaisance, seul moyen d'avoir une adhésion large aux normes et principes contenus dans le texte qui pourrait être adopté.

A ce titre, et dans l'attente de la tenue de ce Comité préparatoire, ma délégation suggère fortement la poursuite des discussions entre Etats membres et au sein de nos groupes respectifs, à l'effet d'aplanir les divergences. C'est au prix d'un dialogue constant et d'une collaboration agissante que nous pourrions surmonter les défis qui persistent et transformer les difficultés auxquelles l'on fait face en de véritables opportunités.

Monsieur le Président,

Comme par le passé, ma délégation, continuera de travailler avec toutes les délégations de manière constructive et inclusive, à l'effet d'atteindre des résultats significatifs sur ce sujet porteur et digne d'intérêt.

Je vous remercie de votre aimable attention